



Guide explicatif des « TAP & mercredis »

Année 2018-2019

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2014, les enfants sont scolarisés 4 jours et demi incluant le mercredi matin. Il en sera de même pour la rentrée de septembre 2018. L'organisation des temps péri-éducatifs est confiée par la municipalité à l'UFCV dans le cadre d'une délégation de service public.

Les temps d'activités péri-éducatifs seront aménagés comme suit :

- Les mardis, jeudi et vendredi de 15h00 à 16h30
- Les lundis de 15h30 à 16h30

Les temps d'activité péri-éducatifs quels contenus ? :

Pour les enfants de la grande section au CM2, les activités sont au choix par période (de vacances à vacances). Tout au long de l'année les enfants pourront participer à des ateliers d'art plastique, à des ateliers sportifs, à des activités autour du livre et de la lecture, à des ateliers jeux de société, des ateliers d'activités manuelles.

Pour les enfants de petite et moyenne section : les activités de motricité, des activités manuelles, du chant, des jeux d'expression sont proposés par les ATSEM. Ces activités sont proposées aux enfants et non imposées. En aucun cas la sieste ne sera réduite pour faire les activités.

Les TAP sont –ils obligatoires ?

Non, seul le temps scolaire est obligatoire. Les TAPS qui se déroulent toute la semaine sont facultatifs. Chaque enfant a néanmoins la possibilité d'en bénéficier. Si l'enfant n'y participe pas les parents doivent venir le chercher à la fin de l'école à 15h30 le lundi et à 15h00 les autres jours de la semaine.

Un enfant qui est inscrit à une période de TAP s'engage à participer à toutes les séances de la période.

La qualité et le bon déroulement des activités proposées reposent sur l'engagement des parents et des enfants : certaines activités suivies nécessitent en effet une présence assidue.

En cas d'absence exceptionnelle de votre enfant un jour où il doit venir aux TAP vous devez **impérativement** prévenir le responsable : **Pascale Camus au 07 54 80 11 94 ou par mail à la-ruche-locmariaquer@orange.fr.**

Les TAP sont-ils payant pour les familles ?

La mise en œuvre de la réforme représente un coût important pour la commune, toutefois la municipalité s'engage à rendre ces activités gratuites.

Par qui sont animés les TAP ?

Rachel THEBAULT coordonne les temps péri-éducatifs de Crac'h et Locmariaquer.

Pascale Camus est la directrice des TAP à Locmariaquer.

L'encadrement est assuré par du personnel communal qualifié, pour certains déjà présents dans les écoles (ATSEM), des intervenant diplômés d'état, des intervenants socio-éducatifs et des animateurs BAFA.

Après la classe, les enfants sont accompagnés dans la cour de l'école par les enseignants et pris en charge directement par l'équipe des TAP. Chaque animateur prend son groupe. Les temps de transition font l'objet d'une attention particulière.

Où se dérouleront les TAP ?

Les TAP se déroulent à l'école pour les maternelles, de la GS jusqu'au CM2 à l'APS, dans des classes libres de l'école, à la bibliothèque, à la ruche ou au gymnase.

Comment se passe l'inscription aux TAP ?

Pour que l'enfant puisse participer aux TAP, les parents doivent remplir :

- Le dossier d'inscription UFCV.
- Un coupon réponse par période qui est distribué dans les cahiers d'école 2 semaines avant chaque vacance scolaire. Ce coupon doit contenir toutes les informations demandées ainsi que les choix d'ateliers des enfants.

Les enfants savent à quel atelier ils sont inscrits et avec quel animateur et où se passe l'atelier au retour des vacances par un affichage dans l'école.

Un enfant peut être inscrit un, deux, trois ou 4 soirs dans la semaine à la convenance des parents.

Pour la rentrée scolaire 2018-2019 : La plaquette sera consultable sur le site internet www.sp-animation.fr, onglet TAP à partir 15 Août, le coupon réponse et le dossier d'inscription UFCV seront distribués le jour de la rentrée scolaire et seront à rendre le 5 septembre au plus tard.

La semaine de la rentrée, (3 et 4 septembre) les enfants pourront faire connaissance avec l'équipe d'animation et tester les différents ateliers pour mieux choisir ensuite. Les ateliers débuteront le jeudi 6 septembre.

Et pour l'accueil périscolaire ?

Les horaires de l'accueil périscolaire restent inchangés : du lundi au vendredi, l'accueil est possible le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h30 à 18h30.

Comment se passe le mercredi ?

Au regard du peu d'enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs, la Ruche sera fermée à la rentrée cependant les enfants pourront être accueillis à l'accueil de loisirs de Crac'h ou de Saint Philibert

Le mercredi 2 solutions s'offrent à vous :

- Vous récupérez votre enfant à la sortie de l'école entre 12h00 et 12h30

- Vous récupérez votre enfant entre 17h00 et 18h30 à l'accueil de loisirs de Crac'h ou de St Philibert :
 - Pour Crac'h, vous devez réserver le repas de votre enfant auprès de la mairie de Crac'h : 02 97 55 03 17. Le repas est assuré par la mairie, les enfants sont pris en charge à 13h00 par l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs. Pour prévenir de la présence de votre enfant à l'accueil de loisirs : 02 97 30 01 75 ou accueildeloisirs-crach.fr

 - Pour Saint Philibert : Les repas du mercredi seront à réserver auprès de **Marie-Jo** au : **02 97 30 67 38** ou par mail : cantine.stphilibert@orange.fr. Vous pourrez également réserver auprès de **Gwendal** à l'accueil périscolaire au **02 97 30 09 06** aux heures d'ouvertures ou par mail : aps.saintphilibert@orange.fr.

Pour les 2 communes, le repas doit être réservé au plus tard une semaine avant sa venue. Le transfert des enfants entre l'école et les accueils de loisirs se fait en minibus, c'est un service gratuit.